
Daniel Vidal

Pierre Bayle, *Pensées diverses sur la comète*

Présentation de Joyce et Hubert Bost. Paris, Garnier-Flammarion, 2007, 610 p. & Avis aux réfugiés. Réponse d'un nouveau converti, Introd. et édition critique par Gianluca Mori. Paris, H. Champion, 2007, 347 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Daniel Vidal, « Pierre Bayle, *Pensées diverses sur la comète* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 142 | avril-juin 2008, document 142-3, mis en ligne le 25 novembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/14683>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales
<http://assr.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://assr.revues.org/14683>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Daniel Vidal

Pierre Bayle, *Pensées diverses sur la comète*

Présentation de Joyce et Hubert Bost. Paris, Garnier-Flammarion, 2007, 610 p. & Avis aux réfugiés. Réponse d'un nouveau converti, Introd. et édition critique par Gianluca Mori. Paris, H. Champion, 2007, 347 p.

Pagination de l'édition papier : p. 191-321

- 1 Il y a peu était soutenue en Sorbonne une thèse sur le fondement « rationnel » et l'efficacité cognitive de l'astrologie – grand bond en arrière. Aujourd'hui – grand bond en avant – Joyce et Hubert Bost rééditent ces *Pensées diverses*, premier écrit de Pierre Bayle (1647-1706), rédigé dès 1681, lors de son professorat de philosophie et d'histoire à l'Académie de Sedan, publié à Rotterdam en 1682, après la fermeture de cette Académie. Cette réédition critique, à partir de la version définitive de 1727, permet de révéler le membre de l'*École illustre* de la cité d'emblée maître d'une écriture, d'une stratégie argumentaire, et d'une capacité à bouleverser les positionnements acquis, dans l'ordre de la religion, de la morale et de la politique. Sous forme de lettres écrites par un catholique anonyme sur la question des influences de phénomènes que l'on tenait pour présages et signes de Dieu, Bayle le protestant « masqué » dénonce implacablement les crédulités, croyances et autres « superstitions » attachées au mouvement naturel des objets célestes. Le passage d'une comète visible fin 1680 – début 1681 lui donne occasion de régler son compte à toute une rhétorique puissante de la manifestation des signes divins au travers d'événements de nature, et, par élargissements et digressions successifs, de trancher le nœud gordien qui subtilement, et depuis des siècles, entrelace politique et religion. Rude défi, même si l'on sait le combat de Calvin contre les astrologues et autres devins. De ce combat, la Réforme dans son ensemble était héritière. Mais se présentant catholique, Bayle peut donner libre cours, bien au-delà d'une démystification de la croyance en des effets néfastes de la comète, ou annonceurs de malédictions divines, à une mise en question du fait de croyances, d'idolâtrie, et de tout ce qui tend à la vision d'un monde en enchantement. Il convient, écrivent J. et H. Bost, de « désenchanter le monde pour garder à la raison son potentiel de critique lucide ». À ce titre, Bayle n'annoncerait pas seulement les Lumières – il fonderait la figure de l'« intellectuel critique », aux prises avec les défis de son temps, portés au seuil de l'universel. Les ouvrages que H. Bost a consacrés au philosophe de Rotterdam vérifient cette hypothèse et ce jugement. Ainsi de *Pierre Bayle* (2006, *Arch.*, 134-14) et de *Pierre Bayle historien, critique et moraliste* (2006, *Arch.*, 136-18).
- 2 Chacune de ces « Pensées » vaut étape sur des chemins entrecroisés et multipliés, qui, par ce tissage même, conduisent à ce seul et même constat : rien dans le monde de la nature ne fait signe de Dieu. Il n'est de signe que comme langage de l'homme, et conscience intime. Coup de force contre théologiens, doctrinaires, dévots et bons apôtres – mais qu'accompagne souvent une jubilatoire ironie : « L'agréable sujet que c'eût été à Molière qu'une consultation entre des astrologues et des médecins pour le bien public d'un grand royaume ». On en eût, à coup sûr, perdu son latin ! Le fait est pourtant là : l'Occident chrétien est « infatué d'horoscopes », et la loi du plus grand nombre serait preuve de leur crédit, quand au contraire une autorité qui s'y fonde se discrédite. Bayle : « Il ne faut pas compter les voix, il faut les peser ». Mais il y a pire : qu'un nom puisse valoir signe faste ou néfaste ; qu'une invasion de signes vains « fomentent le culte sacrilège des idoles ». Bayle puise à même l'Histoire, ses aléas et ses retournements, pour dire la déraison, et le danger, de telles croyances, dénonçant « l'abominable idolâtrie des païens d'aujourd'hui », ces chrétiens – fussent-ils romains ou, pour tant d'autres, réformés, et parmi les plus éminents –, si près de croire qu'un mot a devoir de destin, et une comète, pouvoir de malheur. Cette rupture radicale entre le mot et la chose, cet « arbitraire du signe », sont très précisément soulignés par J. et H. Bost. Car il n'est point de signe « naturel » de Dieu, écrit Bayle : les présages sont « ouvrages de l'esprit humain, et non pas des institutions de la

providence ». Instrumentalisés par les pouvoirs politiques, ils conduisent les peuples à faire soumission. Appropriés par les peuples, ils légitiment les contestations des puissances. Dans les deux cas, il y a risque d'ébranlement de la paix civile et de l'ordre public.

3 Bayle ne se contente pas de dénoncer toute forme d'assujettissement au pouvoir des signes prophétiques et des interprétations qui en sont données. Convaincu qu'« il est ridicule de chercher les causes de ce qui n'est point », il s'avance au plus près d'un positionnement fondé en raison. Non qu'il s'insurge contre ce qui relève de la foi : là n'est pas son sujet de dispute. Mais que l'on puisse, sous couvert de la foi, ou parallèlement au phénomène de croyance qu'elle habilite, admettre des intentions divines en tout phénomène naturel ou en tout événement d'histoire, c'est aller contre l'essence même de la religion : « La connaissance de la nature nous délivre d'une superstition pleine de terreur panique pour nous remplir d'une dévotion véritable ». Qu'il se situe du point de vue d'une conception religieuse débarrassée de ses pratiques idolâtres et de ses « fantômes » n'implique pas qu'il s'y confonde. Son aversion contre toute crédulité et toute idolâtrie qu'il ne cesse de débusquer est trop radicale pour qu'elle ne l'entraîne pas aux frontières ultimes de la « créance » de religion, lorsque s'expérimente la possibilité d'un athéisme qui pose que « le monde a été fait par hasard, que les mouvements des cieux ne sont dirigés par aucun Être suprême ». Miracles et signes, prophéties et imputations intentionnelles ne peuvent rien contre la conception d'un monde soustrait au principe de « vénération ». Et telle hypothèse, chez Bayle, met à nu la logique de l'institution de religion. Rien n'échappe à sa vigilance, en effet. Certes, écrit-il, l'Église condamne les païens pour leur idolâtrie, mais comment ne voit-elle pas que les idolâtres « ont surpassé les athées dans le crime de lèse-majesté divine » ? Au reste, toute religion ayant partie liée aux pouvoirs temporels, qui « savent faire intervenir à propos le ministère des dieux », présages et superstitions sont mobilisés, sous une forme ou sous une autre, pour que les peuples demeurent en obéissance. Ainsi en va-t-il de tous temps – et du temps aussi bien dont Bayle se plaît à démasquer les impostures.

4 Une distinction rigoureuse s'impose, entre ce qui relève du registre des « opinions » et ce qui ressortit des « actions ». Sans doute, écrit Bayle, l'homme est un être de raison, « mais il n'agit presque jamais conséquemment à ses principes. Il a bien la force, dans les choses de spéculation, de ne point tirer de mauvaises conséquences (...) Mais c'est tout autre chose quand il est question des bonnes mœurs ». Bayle moraliste, oui – mais Bayle donnant le maximum d'extension à la morale jusqu'à l'entendre comme impératif éthique, logé au vif de la conscience personnelle. Solliciter la « morale » est alors se saisir d'un levier apte à bouleverser le rapport entre conviction et action dans le monde. Si « les opinions ne sont pas la règle des actions », si l'on peut être « religieux » en même temps que « criminel », si « les connaissances de l'âme ne sont point la cause de nos actions », alors s'ouvre une brèche dans l'univers de la croyance. Par quoi peuvent désormais se répondre raison de « croire » et raison d'« agir ». Bayle formule ici l'un des enjeux les plus décisifs de ses *Pensées*. Cet enjeu : dire la « moralité » compatible avec « l'incrédulité », après que fut dite « compatible avec l'immoralité » la « croyance en Dieu ». Retournement de toutes les valeurs : génie de l'athéisme. Voici que devient en effet pensable une « société d'athées ». En termes élégants, Bayle va jusqu'à le dire : « Un peuple destitué de la connaissance de Dieu se ferait des règles d'honneur et une grande délicatesse pour les observer ». Ceci, encore, pour bien marquer ce nouveau territoire, après Pline, Épicure, Vanini : « Il n'est pas plus étrange qu'un athée vive vertueusement, qu'il est étrange qu'un chrétien se porte à toutes sortes de crimes ». La messe serait-elle dite ? Sans doute. Mais Bayle, ainsi que le notent J. et H. Bost, ne met pas en cause la légitimité de la foi. S'il ne la « jette pas aux orties », c'est parce qu'il l'épure de toute passion et convenance mondaine, de toute crédulité et soumission institutionnelle. La thèse de l'« athée vertueux » repose sur ce paradoxe : éradiquer tout ce qui en appelle à quelque « signe » du divin, message, annonce, malédiction, et tout ce qui se fonde sur une intentionnalité immanente aux événements d'histoire ou de nature ; et, sur cette table enfin rase, inventer un nouveau régime de « spiritualité » qui permette, selon la formule de J. et H. Bost, d'approcher « le fait religieux d'une façon qu'on dirait aujourd'hui laïque ».

- 5 Pour en finir avec les déraison et passions faisant cortège à une comète qui passe, Bayle ne met pas en œuvre un discours méthodique, du plus simple argument allant au plus complexe, mais « promène de lieu en lieu » son lecteur, et, ne sachant « ce que c'est que de méditer régulièrement sur une chose », prend « le champ fort aisément » : « je m'écarte très souvent de mon sujet, je saute dans des lieux dont on aurait bien de la peine à deviner les chemins... » Fictions, déplacements continus de questions, digressions, « mises en scène », qui n'ont pas seulement pour but de désengager l'écriture des normes réglant disputes et débats – mais qui déstabilisent les questions, pluralisent les angles d'attaque, et rompent avec les règles d'une rhétorique de bon aloi. Mais il ne lui suffit pas d'avertir que ses pensées sont trop diverses pour obéir à quelque plan : souvent lui-même, en tant qu'auteur, au départ ni ne se nomme ni n'affiche sa véritable religion. Il est chez Bayle un jeu de masques : ici, auteur catholique, anonyme là, ou les deux, là encore simple médiateur entre un texte venu d'ailleurs et qu'il se contente de transmettre tel quel, etc. Si la paternité de ses ouvrages est depuis longtemps reconnue, il en est un qui fait encore objet de discussions. En 1690 paraît, sous un nom réduit à des initiales en apparence indéchiffrables, et en une imprimerie improbable d'Amsterdam, un ouvrage « vigoureusement anti-protestant » d'un « catholique » : *Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France*, précédé d'un *Avertissement* rédigé dont l'auteur (en fait Bayle) se présente comme protestant français demeurant à Londres. Une longue querelle commençait. Impossible, à la lecture d'un écrit « strictement loyaliste à l'égard de la monarchie française », et qui s'élevait avec tant de force contre la « Glorieuse Révolution d'Angleterre », de soupçonner un auteur protestant. Les réfugiés en Provinces-Unies avaient fui la répression royale, et la légitimité du droit à l'insoumission était reconnue, de même que les « vertus » des événements d'Angleterre. Bayle propose une piste : le fils converti du pasteur Larroque. Si Jurieu hésite, flairant la piste Bayle, à laquelle viendront peu après Jacques Basnage, et « l'opinion commune de la République des Lettres », les historiens contemporains héritent d'une bien épineuse question. Élisabeth Labrousse admet la compatibilité de l'ouvrage avec « la pensée de Bayle », mais l'écrit ne correspondrait pas à sa « stratégie politique ». Plus récemment, H. Bost reprend l'hypothèse d'un manuscrit de Larroque « retravaillé » par Bayle. Les recherches de Gianluca Mori, qui réédite aujourd'hui l'*Avis aux réfugiés*, en l'attribuant sans réserve à Bayle, apportent au débat une très précieuse analyse comparative et une intelligibilité nouvelle de l'ouvrage dans le contexte de la pensée baylienne.
- 6 Que l'ouvrage ait paru, anonyme et de main catholique, au terme d'un montage parfaitement accompli, conforterait en cela l'hypothèse Bayle, « professionnel de la dissimulation épistolaire », que Jurieu disait déjà se plaire « aux fictions et surtout à se couper en deux auteurs ». Les *Pensées sur la comète* avaient témoigné, dix ans plus tôt, de cette capacité à habiter autre que soi-même. Mais G. Mori pousse plus à fond l'examen de l'*Avis*. En s'intéressant d'abord aux sources auxquelles se réfère l'ouvrage. La presque totalité (cent douze sur cent vingt et une) est accessible directement à Bayle, qui y fait appel dans ses ouvrages antérieurs. Les citations qui en sont extraites sont ici reconduites à l'identique. Ainsi, « références et renvois, conclut G. Mori, portent la signature de Bayle ». Plus encore : « Dans presque tous les alinéas, on trouve des traces palpables de son lexique, de son style, de ses intérêts, de ses idiosyncrasies ». Si dans son *Avertissement*, Bayle se « scandalise » des positions politiques et doctrinales de l'*Avis*, ce n'est là, estime G. Mori, qu'attitude « absolument fictive » : se démarquer faussement d'un jugement pour le mieux valoriser. Mais ce ne sont là que preuves « techniques », même si déjà convergentes. Il faut aller au cœur de la conception baylienne de la religion et du pouvoir, et au point où, venant au plus près des thèses réformées, le philosophe de Rotterdam résolument s'en distingue. Il ne peut soutenir cet écart qu'en produisant en miroir un texte récusant les thèses qu'il conteste.
- 7 Stratégie de brouillage, mais stratégie efficace, fondée sur la « récrimination », ce retournement contre ses coreligionnaires des accusations que ceux-ci portaient contre les catholiques. « Outil rhétorique, typique des controverses religieuses », note G. Mori. Ainsi Bayle peut-il, sous le couvert d'un écrit catholique, mettre en question la crédibilité de certains points essentiels de la doctrine réformée, et de l'action qu'elle légitime. Dans sa *Réponse du nouveau converti au réfugié français*, que Bayle, une fois de plus « masqué », publie en 1689, en réplique à

une *Lettre d'un réfugié français* – fictive elle-même, et du même auteur –, il avait déjà porté le fer dans une plaie toujours ouverte : les supplices de Michel Servet (Genève, 1553), et du ministre Nicolas Antoine (1632), qui témoignent de la permanence de conduites intolérantes dans le camp de la Réforme, loin de n'être qu'« erreur légère, pardonnable », et moins encore « reste de papisme » – mais de même scandale moral qu'en l'Église de Rome. L'*Avis* amplifie la critique générale des « réfugiés » sur deux points fondamentaux : la prolifération des écrits satiriques et diffamatoires ; le renoncement à la fidélité due au souverain. Ce sont là, note G. Mori, de « véritables topoï de la production littéraire et philosophique » de Bayle. « Avant que de mettre le pied en France », fait dire Bayle à son hétéronyme catholique, vous devrez, protestants, « vous purifier du mauvais air que vous avez humé dans les lieux de votre exil, et qui vous a infectés de deux maladies très dangereuses et tout à fait odieuses : l'une est l'esprit de satire, l'autre un certain esprit républicain qui ne va pas à moins qu'à introduire l'anarchie dans le monde, le plus grand fléau de la société civile ». Sans doute Bayle force-t-il le trait, pour mieux briser les résistances de ses « frères » réformés. Mais, par l'excès de ses accusations, il entend faire habilitier deux principes qu'il n'a cessé de défendre. Sa dénonciation des « écrits satiriques » s'inscrit dans la conception beaucoup plus générale de la tolérance. Publier des libelles diffamatoires contre ses adversaires constitue à ses yeux un manquement au « droit à la différence » de chaque sujet en sa singularité, et à la concorde collective : « Les droits les plus inviolables de l'honnêteté et de la société civile imposent un silence respectueux aux particuliers ». Et Bayle n'a pas de mots assez durs pour dénoncer cette pente funeste où ses coreligionnaires se perdent : « licence effrénée », « esprit malendurant », qui ne respire que « vengeance, aigreur, présomption ». Derrière cette « intempérance de plume », ce que vise Bayle est certes moins le nécessaire débat d'idées, qu'il n'a cessé de promouvoir, que les procès en intention ou l'esprit pamphlétaire qui en interdisent l'accomplissement.

8 Plus graves encore, les écrits « séditieux », qui, se fondant, chez Jurieu par exemple, sur une théorie « démocratique », ruinent l'autorité du politique en prônant les « droits du peuple à se libérer de son serment de fidélité au souverain ». J'utilise le terme de « politique », comme instance, plus volontiers que le terme plus restrictif de « souverain », car Bayle dépasse dans l'*Avis* la seule perspective « monarchique » : en « faisant semblant de ne vouloir attaquer que l'autorité monarchique », il y a risque de « saper les fondements de toutes sortes de société, sans en excepter même les républiques les plus populaires ». S'il force ici encore le trait – le « dogme » de la « souveraineté du peuple » conduit à des « séditions impunissables », il est une « chimère » et « le plus monstrueux et (...) le plus pernicieux dogme dont on puisse infatuer le monde », etc. –, c'est pour rappeler aux Réformés, qui en étaient les garants, qu'un « serment de fidélité » ne se délie pas, engageât-il le peuple envers un roi oppresseur. C'est aussi pour maintenir, même au prix *hic et nunc* le plus grand, l'autonomie de la sphère du pouvoir par rapport aux institutions de religion, et aux « passions populaires » qui les traversent. Car seul le « politique » assure l'unité d'une société. « L'essence de la souveraineté ne consiste point en la multitude des sujets », sauf à fonder un rapport social, à l'infini « divisible », sur la « loi du plus fort ». Sévère critique, qui emporte tout – plus qu'il n'eût fallu ? – sur son passage. Le droit d'examen lui-même est mis en cause : « ordonnez [à un peuple] de ne se point déterminer par les voies de l'autorité, mais seulement par les lumières de l'examen : vous ne verrez jamais de fin aux guerres civiles, non plus que vous n'en voyez pas aux discordes protestantes, après mille projets et mille tentatives de réunion ». Mais à y regarder de plus près, sans doute est-ce ce dernier point que, dans le cadre d'une considération plus générale sur la nécessité d'indivisibilité politique, Bayle veut dénoncer – cette permanente dispersion des réformés, ce morcellement en tendances et Églises en hostilité sans fin. En cet *Avis*, Bayle, ou le réformé faisant sermon sur la Réforme ? Cet aveu, en tout cas, qui semble bien authentifier l'auteur et le principe organisant sa polémique : « C'est assez l'ordinaire d'aimer mieux ses antagonistes, lorsqu'on les embarrasse que lorsqu'on en est embarrassé ».

9 Traitant des « vicissitudes fortuites de l'âme humaine » dans le dernier tiers des *Pensées diverses*, Bayle pose qu'il est « un germe de corruption dans l'âme de l'homme ». Les hommes « ont au dedans d'eux-mêmes le principe de leur malice », et rien ne sert de chercher ailleurs les raisons de leurs déraisons. Ce doute tourmenté s'inscrit dans le contexte d'une thématique

de la culpabilité, dont la Réforme, à sa façon, est comptable. Un même doute s'exprime en cet *Avis* qui se lit, au-delà des conditions et prétextes de son écriture, comme l'aveu d'un désenchantement radical, que pourrait illustrer cette formule : « Le peuple est toujours la dupe de ses prétendus libérateurs ».

Pour citer cet article

Référence électronique

Daniel Vidal, « Pierre Bayle, *Pensées diverses sur la comète* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 142 | avril-juin 2008, document 142-3, mis en ligne le 25 novembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/14683>

Référence papier

Daniel Vidal, « Pierre Bayle, *Pensées diverses sur la comète* », *Archives de sciences sociales des religions*, 142 | 2008, 191-321.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
